



COMITÉ TECHNIQUE DU 13 MAI 2020

Présidence : Madame Marie Françoise Guguin

Membres CFDT présents : Stéphane MAZURAIS, Alain ANGOT, Muriel LEFEVRE, Séverine VILLABESSAIS, Gwenaël HUGUES.

PREAMBULE DE MADAME LA PRESIDENTE

Madame Guguin informe que chaque semaine les secrétaires de section rencontrent le Directeur de la Direction Vie au Travail et que ce dernier rencontre également hebdomadairement le secrétaire du CHSCT. Elle précise que la Direction Vie au Travail est également à la disposition des organisations syndicales chaque fois que de besoin. Elle indique que le Directeur Général des Services a informé le 7 mai les secrétaires des deux organisations syndicales des modalités de déconfinement à compter du 11 mai et que ce Comité Technique se déroule en format réduit afin de fluidifier l'expression de chacun.

DÉCLARATION PRÉALABLE :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, Mesdames et Messieurs les représentant.e.s de l'administration, che.è.r.e.s collègues,

Le Comité technique de ce jour se déroule dans un contexte très particulier. Puisque la séance se déroule à distance et surtout parce que nous venons de sortir d'un confinement qui aura duré 55 jours.

*La **CFDT** tient tout d'abord à souligner le travail mené par l'Administration qui a dû prendre des mesures pour faire face à la crise liée au COVID 19.*

Elle déplore toutefois, plusieurs points :

- *qu'il ait fallu cette crise pour que l'élaboration d'un plan de continuité soit accélérée, tout comme il aura fallu Lubrizol pour engager les travaux sur le PPMS,*
- *qu'il ait fallu cette crise pour réaliser que de nombreuses activités peuvent être exercées à distance. Lors des négociations sur le temps de travail des sites administratifs, la **CFDT** avait demandé que les activités éligibles au télétravail fassent l'objet d'un recensement. L'Administration ne l'avait pas souhaité. Ce travail aurait pourtant pu permettre de gagner du temps dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de continuité,*
- *que ledit Plan n'ait toujours pas été communiqué aux représentants du personnel, malgré nos demandes.*

Mais, la **CFDT** déplore surtout le manque de concertation et d'association des représentants du personnel notamment lors de l'élaboration des protocoles, que nous avons découverts en même temps que l'ensemble des agents.

Notre objectif n'est pas de polémiquer. Simplement, la situation actuelle est l'occasion de rappeler que les organisations syndicales, à travers leurs représentants du personnel mais aussi l'ensemble de leurs militants sont des acteurs sur lesquels la Collectivité a tout intérêt à s'appuyer, qu'il s'agisse des travaux à engager ou pour diffuser des informations depuis ou vers les agents.

Les réunions hebdomadaires avec les deux secrétaires des organisations syndicales représentatives, mises en place à partir de la 3ème semaine de confinement, ne relèvent, à notre avis, en majorité que de réunions d'information.

Le projet de plan de reprise a été soumis aux médecins de prévention et au CHU pour analyse. Dans le cadre d'un dialogue social de qualité, il aurait dû être transmis aux représentants du personnel. Si les secrétaires de la **CFDT** et de la CGT ont eu une présentation orale par Monsieur le Directeur général des services avant envoi, c'est en d'abord en tant qu'agent que nous l'avons découvert dans notre boîte mail et ensuite en tant qu'élu du personnel.

A ce propos, la **CFDT** regrette que les agents des sites administratifs aient été informés des modalités de leur reprise à 19h la veille d'un week-end, d'autant que nous avons constaté parfois des différences d'interprétation des consignes entre celles présentées par Monsieur le Directeur général des services et celles transmises par les supérieurs hiérarchiques aux agents. Sans parler des collègues des lycées qui reprennent (ou ont repris) de manière différenciée sur l'ensemble du territoire provoquant des inquiétudes et des inégalités de traitement.

Même si nous espérons que cette période de déconfinement se déroule sans difficulté majeure, la **CFDT** n'oublie pas qu'un nouveau confinement est possible.

Plus que jamais, pour la **CFDT**, il importe de garantir un dialogue social de qualité. Nous constatons hélas, que nous en sommes loin. Les organisations syndicales et du personnel sont d'ailleurs absents des messages adressés aux agents par l'Administration ou le Président, alors qu'elles ont été force de propositions. C'est pourquoi, nous souhaitons que les engagements pris en début d'année ne soient pas oubliés.

Merci de votre attention.

Les élus **CFDT** au Comité Technique

Réponse : l'Administration a été à l'écoute des représentants du personnel et les plans de reprise ont pris en compte leurs contributions.

En période de gestion de crise et dans l'urgence toutes les étapes (dont le dialogue social) ne peuvent être mises en œuvre de la même manière. La collectivité a privilégié la sécurité des agents.

Le Directeur Général des Services nous informe que les plans de continuité étaient déjà prêts avant l'obligation de confinement et qu'un protocole draconien a été mis en place (fermeture des sites administratifs sauf sur autorisation, présence limitée sur la base du volontariat dans les lycées).

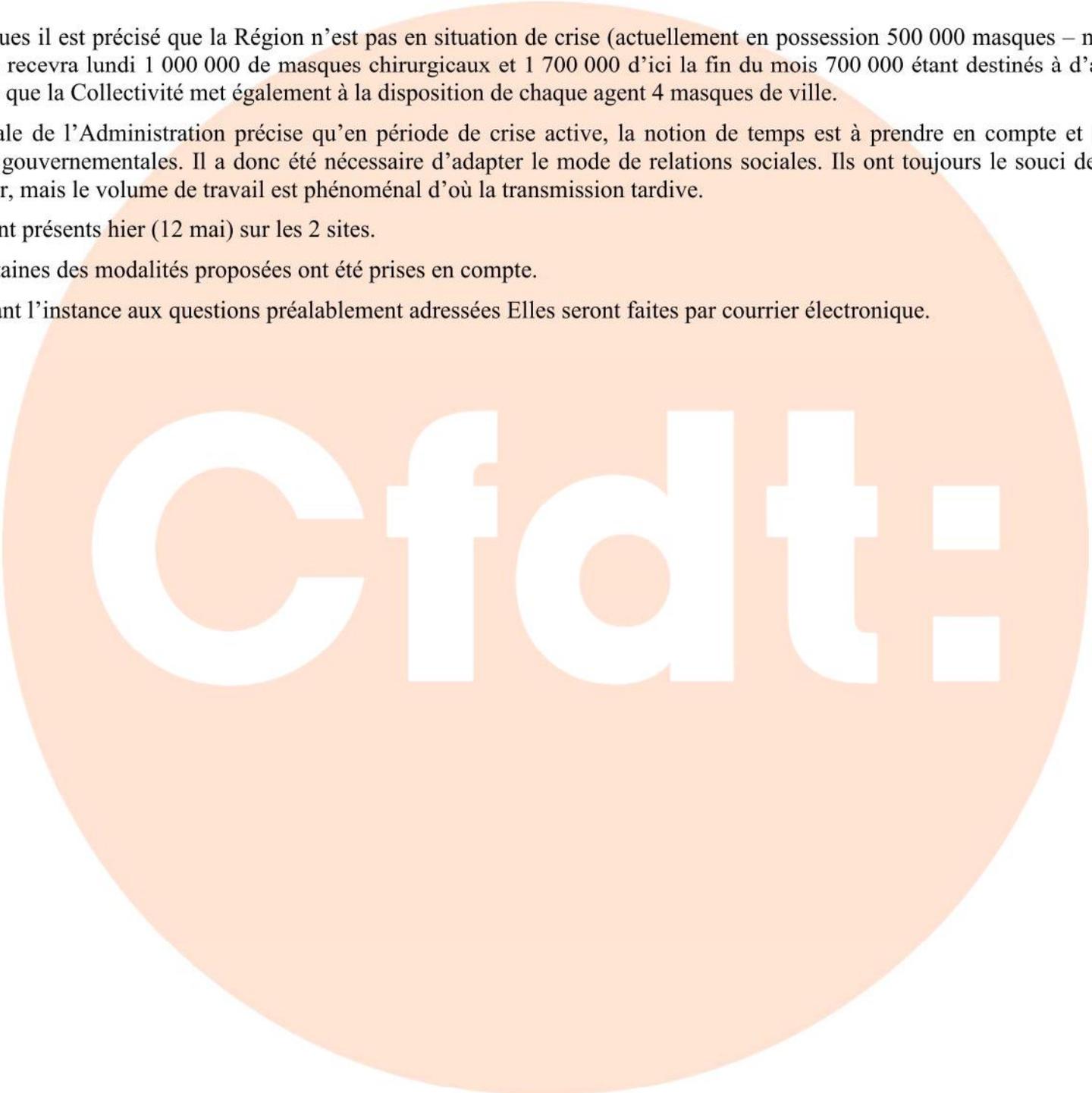
Concernant les masques il est précisé que la Région n'est pas en situation de crise (actuellement en possession 500 000 masques – moitié FFP2 et moitié chirurgicaux- qu'elle recevra lundi 1 000 000 de masques chirurgicaux et 1 700 000 d'ici la fin du mois 700 000 étant destinés à d'autres collectivités et communes). Il ajoute que la Collectivité met également à la disposition de chaque agent 4 masques de ville.

La Directrice Générale de l'Administration précise qu'en période de crise active, la notion de temps est à prendre en compte et qu'ils ont dû parfois anticipé les mesures gouvernementales. Il a donc été nécessaire d'adapter le mode de relations sociales. Ils ont toujours le souci de nous informer mais aussi de nous associer, mais le volume de travail est phénoménal d'où la transmission tardive.

20% des agents étaient présents hier (12 mai) sur les 2 sites.

Il est précisé que certaines des modalités proposées ont été prises en compte.

Pas de réponse pendant l'instance aux questions préalablement adressées Elles seront faites par courrier électronique.



cf dt:

Points à l'ordre du jour	Intervention CFDT	Réponse ou éléments de l'Administration	Si vote
<p>EVOLUTION DE LA SITUATION SUITE AU CONFINEMENT (INFORMATION)</p>	<p>La CFDT a rappelé que pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire, le Gouvernement, a souhaité que les employeurs publics maintiennent un dialogue social de qualité avec les représentants du personnel et donc que les instances continuent à être informées et à examiner les projets de texte.</p> <p>La CFDT juge que certaines des mesures prévues par les plans de reprise (sites administratifs et lycées) relève d'un avis du Comité technique et non d'une simple information notamment sur les mesures d'ordre organisationnel relatives au temps de travail.</p> <p>Elle a déploré les délais de transmission de ces documents aux représentants du personnel et le fait qu'ils n'aient fait l'objet d'aucun échange en amont (même si à priori, les documents semblent répondre aux enjeux). Elle a indiqué qu'elle attendait les réponses aux premières questions qu'elle a adressées préalablement à l'instance.</p> <p>Au-delà des protocoles et plan de reprise, la CFDT a souligné la nécessité pour les agents de disposer d'une procédure claire pour savoir ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils sont sollicités en dehors des cadres fixés par les plans de reprise.</p> <p>La CFDT a indiqué que si elle peut comprendre les difficultés que rencontre l'Administration à mettre en place de nouvelles procédures dans des temps contraints, elle ne peut se satisfaire d'informations fournies après les managers et les proviseurs voire les agents.</p> <p>Afin de préparer au mieux les prochaines étapes qui</p>	<p>Le Directeur Général des Services a récapitulé les grandes lignes des fonctionnements post 11/05 des lycées et des sites administratifs et a précisé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>concernant les lycées</u> : compte tenu de la position du Président, l'ensemble des agents ne retourneront pas dans les lycées. La Région répondra aux besoins dans un cadre précis. Les agents sont donc désormais à disposition mais mobilisés en fonction des besoins identifiés et ciblés. Une réunion avec les proviseurs et la Direction des Lycées est prévue demain. - <u>Concernant les sites administratifs</u> : 80 % de télétravail reste possible pour permettre un début de recomposition de collectif de travail. Le protocole a été largement approuvé par le CHU qui alerte cependant sur son caractère contraignant et préconise d'apprendre aux agents à vivre avec le virus. <p>Il indique qu'il faudra travailler ensemble concernant l'allongement des mesures ultérieures. La grande préoccupation actuellement étant la rentrée de septembre qui risque d'être compliquée s'il n'y a pas de changement.</p> <p>La Directrice Générale Adjointe en charge des ressources ajoute qu'il est nécessaire d'attendre les consignes du Président de la République et « co-construire » la suite. Elle ajoute que les agents ne doivent reprendre que si les conditions de reprises sont réunies. Dans le cas contraire, en qu'à d'absence d'équipement de protection, les agents doivent solliciter l'administration pour qu'une dotation soit</p>	<p>/</p>

	<p>devront être mises en place à compter du 2 juin, la CFDT a demandé qu'à l'avenir les documents de travail soient transmis en amont afin de pouvoir vous faire part de nos remarques, questions et contributions.</p>	<p>réalisée en urgence.</p> <p>L'Administration rappelle que le port de masque n'est pas obligatoire si les distances sont respectées et insiste sur l'incertitude des conditions de vie future due à ce Covid.</p> <p>Pas de réponse sur la procédure à suivre en cas de non-respect des préconisations des plans de reprise.</p> <p>Pas de propositions sur la manière dont les représentants du personnel seront associés aux prochaines étapes.</p>	
<p>EVALUATIONS PROFESSIONNELLES</p>	<p>Sur le calendrier proposé, la CFDT a demandé que les entretiens annuels aient lieu d'ici la fin 2020 et non à partir du début 2021 comme proposé par l'Administration. Elle a complété ses propos en précisant qu'elle permettrait également d'échanger sur les changements vécus et à venir dans la façon de travailler. Elle a précisé que compte tenu de l'incertitude 2021 également, 2 scénarios pourraient être envisagés.</p> <p>Pour les avancements de grade, elle a informé que nous étions d'accord pour prendre en compte la moyenne des deux dernières évaluations.</p> <p>Par contre, pour la CFDT, se baser sur l'entretien 2019 pour verser le même montant de CIA 2020, n'est pas acceptable car cela pénaliserait certains agents et en favoriserait d'autres.</p> <p>Sur la grille d'évaluation, la CFDT a demandé le maintien de la mesure de surclassement pour les lauréats d'examen professionnel et l'intégration du Compte Personnel de Formation (CPF) qui permet de développer ses compétences professionnelles par l'intermédiaire de la formation (thème qui doit être abordé lors de l'entretien d'évaluation)</p>	<p>Au vu des questions soulevées nous avons demandé le report de ces 3 points au CT de juillet. Seul l'examen de la nouvelle grille d'évaluation a été reporté</p> <p>Refus de modifier le calendrier même si envisageable.</p> <p>CAPs maintenues cependant fin 2020 uniquement pour déroulement de carrière (avancement et promotion) et CIA.</p> <p>Calendrier exceptionnel d'évaluation sur une période d'environ 18 mois. Les entretiens avec les agents auraient lieu du 4/01/2021 au 26/01/2021. Même si ce ne sera plus des compétences des CAP en 2021, celles-ci examineront à titre exceptionnel les avancements.</p> <p>En mai 2021 : CAP et CCP sur les évaluations et, En juin 2021 : CAP avancement de grade et promotion interne.</p> <p>Refus de modifier les modalités de versement du CIA.</p> <p>Il nous est indiqué que des propositions d'un geste collectif de solidarité envers les Normands ont été faites afin que le reversement du CIA à une ou des associations définies préalablement soit réalisé, tout en laissant bien sûr le libre choix à chaque agent.</p>	<p>CONTRE sur le calendrier et les modalités de versement du CIA</p>

	.	La mention du CPF dans l'évaluation professionnelle deviendra obligatoire en 2021	
PROMOTION INTERNE : DEMATERIALIZATION DU FORMULAIRE	<p>Le nouveau dossier répond aux demandes de la CFDT, notamment avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une dématérialisation plus complète pour d'éviter que des dossiers non-complets ou non conformes puissent être validés et transmis à la DARH ; • la possibilité pour les agents de vérifier les informations statutaires les concernant ; • une simplification. <p>La CFDT a attiré l'attention sur les difficultés de certains collègues des lycées avec l'informatique, soit dans l'accès matériel à un poste de travail, soit dans l'utilisation de l'outil.</p> <p>Nous avons demandé que les agents des lycées puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique, axé sur l'informatique.</p>	<p>CAPs promotion interne fin octobre début novembre.</p> <p>Pour l'Administration, l'accès au cadre d'emplois d'agent de maîtrise n'est possible que pour les Responsables d'équipes techniques, qui n'ont pas de problème avec l'informatique. En cas de problème, ils pourront cependant contacter la DARH.</p>	POUR
EVOLUTION DES SERVICES : DEI, DAT, DARM, DEEDD (AVIS)	<p>La CFDT a demandé sur la mission « contrôle interne et appui réglementaire interfonds » allait bien s'occuper de tous les fonds comme son nom l'indique (FEADER mais aussi FEDER, FSE, IEJ).</p> <p>La CFDT a signalé l'incompréhension et l'impact potentiel sur les agents d'apprendre la suppression de leur service 3 jours après une journée de cohésion de direction.</p> <p>Constatant que sur les 17 postes initialement positionnés à Rouen, 9 y seront maintenus et 5 seront ouverts à Caen la CFDT a de nouveau alerté sur le fait qu'au fil des réorganisations, le déséquilibre des effectifs entre les deux sites administratifs ne cessait de se creuser et que cela a un impact démotivant sur l'ensemble des agents de Rouen.</p>	<p>Confirmation que la mission située à Rouen sera bien « interfonds ».</p> <p>La journée de direction était planifiée de longue date pour tous les agents de la Direction, avant le projet de réorganisation et difficile à reporter. De plus une journée de direction permet d'acquérir une cohésion d'équipe capitalisable et transférable en cas de changement, voulu ou subi, de direction.</p>	ABSTENTION

<p>EVOLUTION DES SERVICES : DTPR</p>	<p>La CFDT a déploré le manque de concertation avec les agents concernés sur les modalités d'organisation de la campagne d'inscription aux transports scolaires.</p> <p>Concernant les renforts, la CFDT a demandé des informations sur leurs modalités de recrutement, notamment le cycle de travail hebdomadaire qui leur sera proposé.</p> <p>La CFDT s'est étonnée que les dérogations au régime horaire de la charte du temps de travail s'appliquent à l'ensemble des agents sur postes permanents, y compris ceux qui ne participent pas à l'accueil et aux inscriptions.</p> <p>Enfin, la CFDT a demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que les postes permanents concernés par les plannings soient clairement identifiés au regard des fiches de poste ; • Que la durée et les dates de la période dérogatoire soient précisées (exemple 1^{er} juin au 30 septembre) ; • Que la campagne d'inscription ne se traduise pas par un temps de travail supplémentaire excessif pour les agents sur postes permanents ; • Que les heures éventuellement réalisées au-delà du cycle hebdomadaire choisi par les agents sur postes permanents soient comptées comme des heures supplémentaires donnant lieu à rémunération ou repos compensateur, conformément à la charte du temps de travail ; • Que les agents soient étroitement associés à l'élaboration des plannings. 	<p>Tous les agents ont été associés à l'élaboration des modalités de cette campagne d'inscription. Ils ont pu s'exprimer et partager leurs propositions.</p> <p>Chaque année, l'ensemble des agents se mobilisent pour la campagne d'inscription par solidarité, c'est pourquoi ils sont tous concernés.</p> <p>Les contrats d'été seront bien établis sur la base de 35 heures/semaine.</p> <p>Un bilan des heures réalisées sera fait à l'issue de la campagne d'inscription et à la suite, il sera décidé d'un éventuel versement des heures supplémentaires.</p>	<p>ABSTENTION</p>

<p>EVOLUTION DES SERVICES : DGA FORMATION JEUNESSE CULTURE ET SPORTS, DIRECTION DES LYCEES DE NORMANDIE, DIRECTION EMPLOI TERRITOIRES ET COMPETENCES (AVIS)</p>	<p>Il est proposé de créer une nouvelle direction qui comporterait 27 agents et aucun service (uniquement des pôles). La CFDT a rappelé que dans les lycées, la dotation est calculée sur la base de 1 ETP d'encadrement pour 25 agents.</p> <p>Par ailleurs, nous souhaiterions savoir si le poste d'adjoint au DGA occupé jusqu'à présent par le nouveau directeur de l'Agence régionale de l'Orientation et des Métiers en Normandie (ARON) est maintenu et fera l'objet d'un recrutement puisqu'il apparaît toujours dans l'organigramme.</p>	<p>Pas d'échange sur ce point.</p> <p>Cette nouvelle direction fait actuellement l'objet également d'un recrutement sur le pôle animation territoriale d'un « adjoint à la Directrice » pour piloter les 12 animateurs emploi formation.</p> <p>Le directeur de l'ARON conservant une activité d'appui transversale de conseil à hauteur de 20% auprès de DGA Formation Jeunesse Culture et Sports, il n'est pas prévu de remplacement.</p>	<p>ABSTENTION</p>
<p>EVOLUTION DES SERVICES : DIRECTION DES LYCEES DE NORMANDIE</p>			<p>ABSTENTION</p>
<p>RIFSEEP POUR LES CADRES D'EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE (AVIS)</p>	<p>Pour la CFDT rien ne justifie les différences de montants d'IFSE avec d'autres cadres d'emplois pour des métiers équivalents.</p> <p>La CFDT a demandé l'alignement du RIFSEEP du cadre d'emplois d'ATTEE sur celui d'adjoint technique. Pour les techniciens et ingénieurs elle a demandé l'alignement sur la filière administrative.</p>	<p>L'Administration a indiqué que les montants proposés avaient été déterminés avec la même méthode que lors des négociations sociales de 2017.</p> <p>Refus de les modifier.</p>	<p>CONTRE</p>

🚩 Prochaine réunion du Comité Technique 2020 : 2 juillet.